

pauvres gens qui vivent ainsi avec la destruction planant sur leurs têtes ; et pourtant rien ne peut secourir leur stupide apathie ou détruire leur déplorable incrédulité.

Voilà, Messieurs, quelle est la situation ; on fait tout ce qu'il est possible pour lutter contre le danger, pour paralyser ses terribles effets ; mais on lutte en vain, et bien qu'on ait fait une loi, ainsi que l'a fort justement dit M. Rozy, on ne peut se servir de cette loi, et l'administration forestière, malgré les efforts les plus intelligents et les plus dévoués, est obligée de battre en retraite devant la résistance brutale et l'entêtement. La science est battue par la barbarie ; la force seule aura raison.

Origine, mœurs et monuments des Cambodgiens ; les aborigènes du sud de l'Indochine.

Par M. MOURA,

Capitaine de frégate en retraite, ancien représentant du gouvernement au Cambodge, membre titulaire de la Société.

I

Le royaume du Cambodge est borné au nord par des Etats tributaires du royaume de Siam ; il s'appuie au sud sur la Cochinchine française ; il est borné à l'est par la chaîne de montagnes qui sépare le bassin du Mékong de l'empire d'Annam et, enfin, il est baigné à l'ouest par le golfe de Siam.

Contrairement à la Cochinchine française, qui est une vaste plaine alluviale propre seulement à la culture du riz, le Cambodge est un pays élevé et même montagneux, où poussent, sans grands frais de culture, le maïs, le café, le poivre, la canne à sucre, le tabac, l'arachide, le coton, le mûrier, l'indigo, le bétel..., et divers arbres fruitiers, tels que : le bananier, le manguier, le mangoustanier, le durio, le jacquier, l'oranger, le pommier cannelier, le corrossol, le papayer, l'anana, le citronnier, le cocotier.....

Les forêts fournissent des bois très-estimés, dont quelques-

uns conviennent pour les constructions navales et un très-grand nombre pour l'ébénisterie.

La principale industrie des habitants du Cambodge est celle de la soie. La seule espèce de vers à soie élevée dans ce pays est la race dite polyvoltine, à laquelle on peut seulement reprocher de produire des cocons petits, peu fournis et, par suite, d'un dévidage difficile. Mais au Cambodge, où la feuillaison est permanente, la race polyvoltine présente de grands avantages par sa rapide reproduction.

Le soie fabriquée par les Cambodgiens se distingue par sa solidité, sa souplesse et un certain brillant qui persiste même après plusieurs lavages et qui est dû, je crois bien, à l'usage toujours suivi par les indigènes de dévider les cocons frais et étouffés depuis deux ou trois jours seulement.

Le royaume du Cambodge est lié avec la France par un traité de protectorat conclu en 1863, et notre gouvernement est représenté dans ce pays par un résident chargé de surveiller l'exécution du traité, de donner au souverain des avis, des conseils et de l'aider — enfin — dans l'administration de son royaume.

Les annales du pays, qui ont été récemment traduites en français, nous apprennent que les Cambodgiens ne sont pas originaires du sud de l'Indo-Chine. Selon ce document, c'est dans le cours du iv^e siècle avant notre ère, c'est-à-dire au moment où la guerre entre les adeptes des deux grandes religions de l'Inde, le brahmanisme et le bouddhisme, commença, qu'un prince indien, suivi de dix millions de ses sujets, émigra dans le sud de l'Indo-Chine, qu'il y épousa la fille du chef de cette contrée et qu'enfin il fonda là un immense empire qui prit le nom d'empire Khmer, ou de Kampuchéa, dont les Portugais, qui ont visité le pays avant nous, firent Cambodois et les Français Cambodge.

Les émigrants apportèrent dans leur nouvelle patrie le goût et la connaissance des arts, déjà très-développés dans l'Inde, et ils se mirent bientôt à bâtir leur superbe capitale, qui est universellement connue aujourd'hui sous le nom d'Angkor.

Moi, qui ai visité plusieurs fois cette superbe ville, Messieurs, je ne puis résister au désir de vous en dire quelques mots :

Angkor est entourée d'une enceinte de forme rectangulaire de 12 kilomètres de périmètre environ. Cette enceinte est percée de cinq portes : les côtés nord, sud et ouest, en ont chacun une, mais la face est en a deux, l'une qui est connue de nos jours sous le nom de *Porte de la Victoire*, et qui était réservée pour le roi et la cour, et l'autre que l'on désigne encore sous le nom de *Porte des morts*, qui s'ouvrait uniquement pour livrer passage aux convois funèbres.

Un fossé large de 120 mètres, dont les bords sont parementés en pierre, entoure le rempart ; il renferme dans ses eaux profondes d'énormes crocodiles qui, suivant la tradition, pouvaient devenir de puissants auxiliaires de la garnison en temps de siège.

Ce fossé est traversé au droit des portes par des chaussées. Ce qui apparaît d'abord, lorsqu'on a franchi les boulevards extérieurs, ce sont des lions de pierre campés de chaque côté de l'avenue et auxquels on ne saurait refuser un air de parenté avec les sphinx d'Égypte. Ensuite, viennent les rampes des chaussées formées de chaque côté du corps d'un immense serpent de pierre polycéphale soutenu par une file de 54 géants accroupis.

Lorsqu'on a franchi le fossé, on est en face de la porte d'enceinte dont l'ouverture ogivale traverse un massif cubique supporté par des éléphants de pierre disposés tout autour en cariatides. Au-dessus de l'ouverture, le monument représente la quadruple face du dieu Brahma, dont la tête est coiffée d'une immense tiare à trois pointes figurant autant de tours dont celle du milieu est la plus haute et peut être considérée comme un chef-d'œuvre d'architecture et d'ornement.

Quant au rempart, il est formé d'une muraille de 4 mètres d'épaisseur, sur 8 de hauteur et sur laquelle s'appuie, à l'intérieur de l'ouvrage, un glacis en terres levées de 25 mètres d'épaisseur moyenne environ. La porte est reliée à l'enceinte par des galeries qui servaient de corps de garde.

Si nous pénétrons maintenant dans l'immense ville, nous trouvons à chaque pas des vestiges de cette architecture merveilleuse qui n'est connue encore que par le nom de *Art Khmer* qu'on vient de lui donner.

Le palais des rois occupait le centre de l'enceinte ; il est aujourd'hui absolument ruiné. Il ne reste sur son emplace-

ment qu'une pyramide ou plutôt un tronc de pyramide à base quadrangulaire portant une galerie et une immense tour aujourd'hui réunies l'une et l'autre ; puis de grands bassins parmentés en pierre sur les parois desquels sont sculptés en fort relief tous les animaux aquatiques de la création ; un petit belvédère cruciforme, supporté par des colonnes rondes et cannelées sur lequel j'ai aperçu les idoles de Siva et de Kali ; enfin, une immense terrasse, qui s'étendait sur toute la face orientale de la résidence royale, qui est coupée par cinq perrons fort remarquables et dont le mur de soutènement est couvert de compositions en bas-relief d'une grande richesse. Là sont figurés des combats, des chasses, des courses, des rois assis à l'orientale et entourés de leur cour de femmes.

En face de la *Porte des morts* de l'enceinte, se trouve un temple incomparable, qui a bien pu être autrefois une sorte de panthéon destiné à recevoir les cendres des princes et des rois. Ce monument était sans doute consacré à Brahma, car les cinquante et une tours ou tourelles qui dominent ses murailles sont toutes décorées à la base de la tête à quadruple visage de ce Dieu.

La métropole de l'époque artistique, transformée depuis longtemps en temple buddhique sous le nom de d'Angkor-Vat, est à environ 3 kilomètres au sud de la ville. Ce temple, qui est encore assez bien conservé, se compose essentiellement de trois immenses galeries quadrangulaires, concentriques et surétagées. Le préau, formé par la galerie supérieure ou centrale, est divisé en quatre cours par deux galeries médianes qui se coupent à angles droits et à l'intercession desquelles s'élève une immense tour constituant le sanctuaire.

Ce temple est remarquable par sa décoration. D'abord, en avant du portique d'honneur se trouve une vaste terrasse en forme de croix latine sur laquelle s'accomplissaient autrefois les sacrifices. On accédait à cette terrasse par des perrons ménagés aux extrémités des branches extérieures. L'extrémité de la quatrième va aboutir de plain-pied au seuil du portique d'entrée de la galerie inférieure.

Cette galerie rectangulaire, de 200 mètres environ sur les plus petits côtés, est couverte par une voûte ogivale

supportée d'un côté par une double rangée de colonnes à fût carré, et de l'autre par un mur plein couvert de bas-reliefs. Chacun des grands panneaux correspond à un épisode important des grands poèmes épiques de l'Inde, le Ramayana et le Mahalehorata. L'un d'eux représente la campagne entreprise par Rama, à la tête d'une armée de singes, contre les géants anthropophages de Ceylan. Un autre, peut-être le mieux exécuté, figure le jugement dernier. On y voit Yama, le juge des morts, entouré d'assesseurs et de démons armés de tridents et tout prêts à exécuter ses ordres. Dès que le jugement est prononcé, les condamnés sont saisis et poussés brutalement vers les régions infernales, où l'on voit exposés tous les instruments de supplice inventés par l'imagination féconde des poètes indous. Les élus, au contraire, sont abordés avec égard par des messagers célestes et transportés en palanquins dans les différents degrés des cieux occupant la partie haute du tableau. Ailleurs, c'est la grande opération du barrattement de la mer, pour en faire sortir l'ambroisie que se disputent, à côté, les dieux et les démons...

Nous n'en finirions pas si nous voulions seulement énumérer tous les sujets qui sont sculptés sur la pierre de ce temple remarquable. Le sujet se rapportant à la mort du roi des singes et qui est aussi tiré du Ramayana, est un des plus curieux et des plus animés. J'ai en ai rapporté une photographie.

La deuxième et la troisième galerie sont décorées de sculptures analogues; elles sont aujourd'hui encombrées d'anciennes idoles du culte brahmatique empilées et affreusement mutilées. Le sanctuaire est occupé de nos jours par le Buddha, dont l'idole est d'une facture tellement inférieure à celle des nombreuses divinités de l'ancien culte, que l'on est fondé à supposer que le bouddhisme ne devint prépondérant au Cambodge qu'au déclin des arts et de la puissance du peuple Khmer.

La base fondamentale de l'architecture cambodgienne est l'ogive : les arches des ponts en pierre; les voûtes des galeries, des palais, des temples, des ouvertures des portiques, les encadrements des frontons, affectent la forme ogivale. La plupart de ces monuments ont été construits avant l'ère chrétienne et sont, par conséquent, bien anté-

rieurs à la naissance de l'architecture gothique en Europe.

Mais c'est surtout dans l'ornementation des temples et des palais que les artistes khmers ont montré un talent remarquable. C'est une particularité que je signale à l'attention de ceux qui cherchent des motifs nouveaux pour rajeunir l'art européen.

II

Lorsqu'on a visité les immenses monuments de pierre laissés par les anciens Khmers et dont je viens d'essayer de donner une idée, et que l'on se trouve en présence des constructions modernes en bois ou en bambou recouvertes de chaume, l'on est frappé de la décadence extraordinaire des arts, qui sont d'ordinaire la mesure de la civilisation d'un peuple. Mais ce n'est pas seulement à ce signe que l'on peut juger de la dégradation de ce peuple qui a joué pourtant un rôle important et glorieux en Indo-Chine.

Le roi de ce petit Etat a, sur ses sujets, un pouvoir absolu, mitigé cependant à cette heure par l'obligation de tenir compte des avis du représentant de la puissance protectrice. Pour donner une idée du prestige, de l'ascendant que ce souverain exerce autour de lui, il me suffit de dire que ses sujets le considèrent très-sérieusement comme une émanation de la divinité et qu'ils l'appellent *Prea*, c'est-à-dire, Dieu. On s'incline devant lui comme devant l'autel du Buddha. J'ai vu, plus d'une fois, accroupis devant ce souverain, ses frères, ses enfants, ses femmes et jusqu'à la vieille Reine-Mère. J'avais eu occasion de rendre un service important à celle-ci, et je comptais qu'en retour elle voudrait bien me prêter son appui dans les circonstances délicates de ma mission, dans le cas, par exemple, où il faudrait agir auprès du roi pour le faire se corriger de certains défauts qui le déconsidéreraient aux yeux de son peuple. « Je ferai ce que vous voudrez, me dit cette princesse, mais les usages m'imposent de ne faire au roi qu'une seule observation sur le même sujet. » Comme elle persistait dans sa résolution de pas violer — à cet égard — l'étiquette de la cour, je m'adressai à un chef religieux, fort âgé aussi, qui avait élevé le roi autrefois et qui passait pour avoir de l'influence

sur son esprit. « Je vois chaque jour, me dit-il, les efforts que vous faites pour défendre les intérêts du pauvre peuple contre les exigences du roi et la cupidité des mandarins ; je vous approuve et je souhaite que vous puissiez réaliser le bien que la France se propose de faire ici, mais je regrette de ne pouvoir partager avec vous l'honneur d'un pareil mandat : la règle prescrit, comme vous savez, aux bonzes de ne jamais s'occuper d'affaires étrangères au culte et surtout de politique... » Je trouvais trop raisonnable la défense qui était faite aux religieux, par leur propre discipline, de se mêler aux luttes des partis pour insister davantage.

Mais j'étais fort embarrassé, car mon interprète lui-même, qui était un Cambodgien à la solde du gouvernement français, avait un tel respect ou plutôt une crainte telle du roi, qu'il n'interprétait de bonne grâce et fidèlement que les compliments qu'on pouvait lui faire ; et quant aux observations, aux représentations que mes instructions me faisaient un devoir de lui présenter à l'occasion, il les modifiait, il les défigurait, en traduisant, dans la forme et dans le fond, de sorte qu'elles ne pouvaient pas avoir l'effet que je m'en étais promis.

Je me vis ainsi, dès les premiers jours de ma mission, réduit à l'alternative ou de ne pouvoir rien faire, ou d'apprendre la langue du pays, afin de me passer de tout intermédiaire. C'est ce que je me mis à faire résolument, avec l'espoir que la connaissance du cambodgien me permettrait de remplir ma mission comme je le devais et qu'elle m'aiderait, en outre, à étudier et à bien connaître le peuple intéressant au milieu duquel j'allais vivre pendant plusieurs années.

Au physique comme au moral, les Cambodgiens tiennent des Indous : ils sont bruns, grands, bien proportionnés, d'apparence robuste ; mais comme tous les peuples des pays intertropicaux, ils sont indolents, paresseux, très-portés au sommeil et à la contemplation. Comme tous les bouddhistes, ils sont fatalistes. Ils sont hospitaliers, fort doux et assez faciles à gouverner. Cependant lorsqu'ils sont poussés à bout par les exigences, les exactions des mandarins, il leur arrive de se révolter ; alors leur instinct sauvage se révèle tout-à-coup et il y va généralement de la vie du chef dont les actes ont provoqué le mouvement. Mais il faut remarquer que,

même dans ces moments terribles, les Cambodgiens ne perdent pas tout sentiment de justice et qu'ils ne s'en prennent qu'au coupable, jamais à sa famille ni à ses biens. Leur vengeance une fois assouvie, ils redeviennent calmes et soumis comme précédemment.

Je dois dire aussi à l'honneur des Cambodgiens qu'ils ont de grands égards pour leurs femmes ; qu'il est rare qu'ils les maltraitent, qu'ils leur parlent même sur un ton élevé et que jamais ils souffriraient que l'une d'elles fit sous leurs yeux un travail pénible réservé aux hommes.

Le code cambodgien reconnaît à tout citoyen le droit de prendre trois épouses considérées comme légitimes : la première pour laquelle on fait une cérémonie spéciale, est désignée sous le nom de *grande épouse* ; la deuxième porte le nom d'*épouse du milieu*, et la troisième celui de *petite épouse*. Le mari peut avoir autant de concubines qu'il en peut nourrir, et ses femmes légitimes sont les premières à lui en recruter, car il ne leur viendrait jamais à l'idée d'être jalouses, et ensuite les concubines leur sont subordonnées et c'est sur elles qu'elles se déchargent du soin du ménage et des travaux de la maison.

Les hommes du peuple n'ont généralement qu'une seule épouse ; mais le roi et les princes en ont un très-grand nombre. Il revient au souverain treize femmes légitimes ; mais la première est la seule qui porte le titre de reine. Les autres dames lui sont soumises, et chacune d'elles a la direction d'un des services du palais : l'une est chargée du trésor, une autre des cuisines, une autre du théâtre particulier du roi, de l'instruction des danseuses, des chanteuses, des musiciennes..... En dehors de ces femmes légitimes, il y a dans le palais du Phnom-Peuh un nombre considérable de concubines, des bayadères, des dames d'honneur, des servantes libres, des esclaves.....

Si la polygamie est permise, le divorce l'est également, mais seulement par décision de la justice. Ce sont les femmes qui généralement réclament le bénéfice de cette loi fort ancienne à Cambodge, comme chez tous les anciens peuples. Une femme est fondée à demander le divorce lorsque son mari l'a gravement injuriée ; lorsqu'il l'a accusée sans preuves d'infidélité ; lorsqu'il l'a abandonnée, sans la secourir et

sans donner de ses nouvelles, pendant une période de temps dépassant trente-deux mois.

Lorsque le divorce est prononcé par un tribunal, les juges appellent les enfants ayant dépassé l'âge de onze ans, et ils leur laissent le choix de se fixer soit avec le père, soit avec la mère. Les plus jeunes restent avec celle-ci jusqu'au moment où il leur est permis de se prononcer à leur tour. Quelquefois on suit une règle très-ancienne aussi et qui prescrit de laisser le premier né au père, le second à la mère, le troisième au père... etc.

Je puis affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'au Cambodge les cas de divorce sont extrêmement rares, et qu'il y a lieu d'espérer qu'en France, où les époux sont mieux élevés, les séparations de ce genre seront encore moins fréquentes. Nous disons cela à l'intention de ceux qui auraient pu être attristés par le vote de la nouvelle loi sur la matière.

La religion des Cambodgiens est le bouddhisme. Si ces peuples-là sont foncièrement religieux, ils sont aussi extrêmement tolérants. Pour ne parler que du roi actuel du Cambodge, qui est un esprit fort, je puis assurer qu'il n'a jamais abusé du pouvoir absolu dont il est investi pour contrarier la propagande des ministres des cultes étrangers. Un jour Monseigneur Miche, un évêque français, qui était fixé au Cambodge depuis plus de quarante ans et qui en parlait aisément la langue, pressait en ma présence le roi Norodon à se convertir au catholicisme. « La morale que vous prêchez est pure, et je serais volontiers des vôtres, lui dit finement le roi, si vous vouliez consentir à me laisser tout mon sérail. » — « Impossible, riposta l'évêque; un homme n'a droit qu'à une seule femme. » Ce n'est peut-être pas ainsi que l'on parvient à catéchiser des peuples si encroûtés dans de vieux usages, si peu instruits et si peu faits pour se rendre compte par eux-mêmes de la supériorité d'un système religieux sur un autre. En Chine, la roideur des Jésuites et surtout leur hostilité implacable à l'espèce de culte mal défini que l'on rend dans ce pays aux ancêtres, sont les causes principales qui tiennent les Chinois éloignés de la religion du Christ.

Je ne puis m'étendre davantage sur les mœurs, les coutumes et la religion des Cambodgiens; mais avant de passer à un autre sujet, je crois devoir dire un mot sur leur langue et leur numération.

L'idiome parlé par les Cambodgiens provient en droite ligne de l'Inde, et l'on y rencontre, surtout dans le langage relevé et poétique, et principalement dans les ouvrages religieux, un grand nombre de mots sanscrits et pâlis.

La numération usitée au Cambodge est décimale. Les Cambodgiens la tiennent vraisemblablement des Indous, ainsi que les Arabes qui l'ont transmise ensuite aux peuples d'Europe. Presque toutes les races fixées en Indo-Chine connaissent depuis les temps les plus reculés le système de numération écrite, fondé sur la valeur de position des caractères et que nous croyons être d'origine sanscrite. Comme nous, les Cambodgiens ont imaginé neuf caractères assez simples pour représenter tous les nombres, et, enfin, le zéro, qui a absolument chez eux la forme et la destination que nous lui donnons ici. Ainsi, on l'écrit à la droite de l'unité ou d'un nombre, pour multiplier par dix l'unité ou le nombre... Tous les Indo-Chinois font le même emploi du zéro, sauf les Malais, qui sont, comme on sait, Mahométans, et qui placent le zéro sous l'unité pour faire dix, un deuxième zéro sous le premier pour faire cent...

III

Il me reste, Messieurs, à vous parler des pauvres sauvages qui habitent le sud de l'Indo-Chine, qui peuvent être considérés comme les aborigènes du pays, mais qui ont été refoulés par des invasions de diverses sortes, dans les forêts et les montagnes.

Les premiers que j'ai vu sont ceux de la tribu dite des Cuois, qui habitent la province de Compon-Soai. Il y en avait un certain nombre au chef-lieu de la province au moment où j'y arrivai sur une chaloupe à vapeur. Ils parlaient plutôt mal que bien le cambodgien. Je me mis de suite en rapport avec eux et je les invitai à venir visiter mon petit bâtiment. Ils s'y refusèrent obstinément, prétextant qu'ils avaient très-peur de l'eau. Pour les encourager, je fis accoster la chaloupe au rivage et ils finirent par se décider à monter à bord. Mais ils étaient pleins de crainte et nous rimes beaucoup, il me souvient, de les voir marcher avec précaution sur le pont comme s'ils se fussent trouvés sur la croûte d'un

cratère. Je leur fis visiter le navire, je leur expliquai le jeu des divers organes de la machine, mais il ne leur fut pas possible de comprendre le rôle du propulseur, qui était une hélice et qu'ils ne pouvaient pas voir.

De leur côté, ces braves gens voulurent m'emmener dans leurs montagnes pour me montrer leur industrie du fer. Je me laissai fléchir pour ne pas les froisser en refusant et aussi par le désir de voir par moi-même leurs procédés de fabrication. On m'emporte le lendemain matin sur un char à bœufs qui allaient grand train sur un chemin des plus mauvais. Nous traversâmes, sous les piqûres d'un soleil ardent, un pays boisé, mais à peu près inhabité, et enfin nous arrivâmes, vers les trois heures du soir, au pied de trois collines appelées par ces sauvages *les montagnes de fer*.

Là se trouve, en effet, en très-grande abondance, un minerai de fer oxydulé, très-riche, que ces sauvages traitent au charbon de bois, par la méthode directe, dans un simple fourneau ouvert par le haut. Ils obtiennent ainsi un espèce d'acier naturel ou de fonte, ayant les propriétés de l'acier de cémentation et qui est employé sur place à fabriquer des armes et des outils.

J'ai visité en détail une de ces usines, et sous le même hangar où se trouve le fourneau, j'ai remarqué le logement du directeur, un autel élevé à Visvakarma, l'architecte divin, et enfin, un pieu solidement enfoncé et dont le bout extérieur est taillé en forme de flammes. Les hommages rendus à cette sorte d'attribut rappellent le culte du feu dont on retrouve les traces partout en Indo-Chine. Chaque fois que l'on allume le fourneau, on n'oublie pas de sacrifier une poule ordinairement au *Dieu du feu*.

Le village dans lequel je passai la nuit, se composait d'une vingtaine de cases en bambou recouvertes en chaume ; elles étaient juchées sur des pieux, disposition indispensable dans un pays où le sol est imprégné d'humidité six mois de l'année, et où les insectes, les reptiles et les bêtes féroces rôdant la nuit ne manquent pas.

Je dois dire, à l'honneur des Cuois, que les Cambodgiens n'ont jamais pu les plier à l'esclavage, et qu'ils préfèrent mourir plutôt que de perdre leur liberté !

A peine retourné à Phnons-Peuh, la capitale, où était ma

résidence, j'eus occasion de rencontrer des sauvages de la tribu des Phnongs. Ceux-ci habitaient les bords du Mékong, près du Laos; ils étaient tributaires du Cambodge et ils venaient réclamer contre les exactions du gouverneur cambodgien de la province limitrophe de leur tribu. Ils étaient presque nus, grands et bien proportionnés.

Pendant le séjour de ces sauvages à Phnons-Peuh, les exigences de mon service me forcèrent à me rendre à Saïgon, chef-lieu de notre colonie de Cochinchine, avec un petit navire à vapeur. Je m'empressai d'inviter les Phnongs à me suivre, dans l'espoir qu'ils rapporteraient dans leurs forêts une bonne opinion de notre établissement de Cochinchine et de la puissance de la France. Je ne parvins pas tout seul à les décider, malgré la promesse que je leur fis de plaider leur cause auprès du roi au retour. Le Cralahom, c'est-à-dire le ministre de la marine, qui devait faire le voyage avec moi, fut plus insinuant, et cinq d'entre eux consentirent à l'accompagner.

Ceux-ci mirent pour conditions à leur embarquement que nous prendrions une provision d'eau du Mékong; puisée à Phnons-Peuh, parce qu'ils craignaient, disaient-ils, d'être éprouvés par l'usage des eaux qu'ils ne connaîtraient pas, et, toujours dominés par cette crainte puérile, ils ne voulurent pas se laver le corps avec l'eau des pays que nous eûmes à traverser.

En entendant le bruit de la machine en marche, ces pauvres enfants de la nature se figurèrent que c'était une musique enchanteresse, jouée par des esprits invisibles, qui animait le navire et le mettait en mouvement sans le concours d'avirons ou voiles.

A Saïgon, les Phnongs furent vivement incommodés par les rassemblements de curieux qui se formaient autour d'eux. Leur accoutrement était bien fait pour piquer la curiosité des Européens; ils avaient pour tout costume un court languoti ressemblant à un caleçon de bain; ils avaient piqué dans leur chevelure, qu'ils portaient longue, des plumes de coq, de perroquet et de paon, et ils avaient au cou, aux poignets, au bas des jambes, aux doigts des mains et des pieds des anneaux en cuivre jaune fourbés à clair. Ce qui les frappa le plus, ce furent les maisons à étages et les navires

à plusieurs batteries. Le gouverneur de la Cochinchine voulut bien leur offrir quelques cadeaux qu'ils promirent de conserver toujours en souvenir de leur voyage *en France*, car c'est la France elle-même que ces braves gens se figurèrent avoir visitée.

De toutes les autres peuplades sauvages que j'ai visitées, la plus intéressante est celle des *Chréais*. Ces sauvages habitent la chaîne de montagnes qui sépare le bassin de Mé-coug de l'empire d'Annam. Ils ont le teint relativement blanc ; ils sont petits, assez mal faits, mais ils sont entreprenants et braves. Je remarquai qu'ils se limaient les dents du râtelier supérieur presque jusqu'à fleur de gencive. Il ne me fut pas possible de les faire s'expliquer sur cet usage étrange.

Les Chréais ont une sorte de culte pour les pierres marquées de certains signes heureux ; ils les placent dans un endroit apparent de leur maison et ils croient fermement que ces pierres mystérieuses, qu'ils appellent yang, procurent à ceux qui les possèdent tout ce qu'ils peuvent désirer. Il y avait dans l'Inde ancienne un culte analogue et, si je ne me trompe, les anciens Gaulois professaient un culte pour les pierres sacrées.

Les Chréais n'ont qu'une seule épouse ; s'ils viennent à la perdre, il ne se remarient que deux ans après et, en tout cas, pas avant d'avoir sacrifié un bœuf ou un buffle sur la tombe de la défunte. Ceux qui voudraient passer outre à ces usages seraient saisis par leurs concitoyens et vendus impitoyablement comme esclaves.

Il n'y a chez les Chréais aucune organisation administrative ou judiciaire. Lorsqu'un crime est commis dans un village, l'indignation publique est excitée plutôt par intérêt que par un sentiment honorable, et les habitants se réunissent pour faire la chasse au coupable. S'ils parviennent à s'en emparer, ils le vendent à des étrangers en quête d'esclaves et ils se partagent l'argent, les animaux ou les objets qu'on leur a donnés en échange.

Il y a parmi les Chréais deux personnages que je n'ai jamais vus, mais dont tous ceux qui ont voyagé en Indochine ont entendu parler : ce sont deux sortes d'incarnations d'*Agni*, le dieu du feu, et de *Varuna*, le dieu des eaux. On les désigne dans le pays sous les noms de *roi du feu* et

de *roi de l'eau*. Ce sont deux familles bien anciennes, et bien connues dans la tribu, qui de génération en génération fournissent des sujets à l'idolâtrie populaire. Le roi du feu est le plus considéré; il n'exerce aucun pouvoir temporel, mais il est en possession d'une arme qui renferme un *yang*, ou esprit, qui se tient à la disposition du propriétaire pour produire tous les miracles qu'il lui plaît de demander.

Tous les peuples de l'Indo-Chine croient aux vertus, aux propriétés extraordinaires de cette arme céleste. De tout temps, les rois de Cambodge ont tenu à rendre hommage aux deux personnages dont nous venons de parler en leur envoyant tous les ans des cadeaux de valeur. Le souverain actuel du Cambodge a laissé volontairement tomber cet usage par intérêt et par scepticisme, et sans crainte, en tout cas, de la colère du *yang* des Chrétiens.

Il existe en Indo-Chine d'autres tribus sauvages, toutes différentes par le type physique des individus, la langue qu'ils parlent, leurs mœurs et leurs coutumes. Presque toutes ces races sont représentées dans le royaume du Cambodge par de nombreux esclaves enlevés à leurs forêts par des ravisseurs ignobles qui allaient autrefois les vendre comme des animaux sur les marchés.

Ces sortes de ventes ont été interdites au Cambodge, grâce à la généreuse intervention du gouvernement français, qui conseille et qui obtiendra bientôt, nous n'en doutons pas, l'abolition de l'esclavage à tous les degrés dans un pays placé sous sa protection.

IV

Je soulèverais sûrement votre indignation, si j'exposais devant vous, avec quelques détails, le système d'exploitation effrénée qui tient lieu de gouvernement et d'administration dans tous les Etats de l'Indo-Chine. On parle beaucoup depuis quelque temps d'annexer à la France le royaume du Cambodge et l'empire d'Annam, y compris le Tong-King. Si l'on en venait là, nous aurions en extrême Orient une colonie fort importante au point de vue de l'étendue du territoire, du chiffre de la population et de la richesse des produits agricoles. On peut disputer sur l'opportunité de la me-

sure et sur les moyens à employer pour réaliser ce projet gigantesque ; mais ceux qui ont vécu longtemps dans ces contrées prévoient le moment où la France, poussée par le vœu des habitants eux-mêmes, sera forcée d'étendre son autorité sur toute la presqu'île Indo-Chinoise.

Si nous étions de l'autre côté de la Manche, il me suffirait de dire que l'intérêt matériel nous invite à en agir ainsi ; mais nous ne devons pas nous déterminer, nous, par cette unique raison, et rayer du programme de notre politique extérieure les mots d'*humanité* et d'*affranchissement* !

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

Conclusions de la commission ministérielle sur le projet de mer intérieure algérienne.

La Commission chargée d'examiner le projet du commandant Roudaire, relatif à la création d'une mer dans le centre de l'Afrique, a discuté avec soin les résolutions adoptées par chacune des trois sous-commissions.

La première sous-commission a, comme on le sait, étudié le projet au point de vue technique ; elle estime que le chiffre des dépenses s'élèvera à sept cents millions et non à soixante millions comme l'avait assuré le commandant Roudaire. Les chotts ne seraient guère remplis qu'au bout de trente ou quarante ans au lieu de dix.

La deuxième sous-commission pense qu'au triple point de vue climatérique, sanitaire et agricole, l'exécution du projet ne produirait que des avantages insignifiants, et ces avantages ne s'étendraient qu'à la zone environnant la mer.

Enfin, la troisième sous-commission est d'avis que, ni au point de vue militaire et maritime, ni au point de vue commercial, le projet ne compte aucune conséquence réellement utile.

La commission générale, dans une séance ultérieure, présidée par M. de Freycinet, a conclu définitivement contre le projet.